

Du respect et de la dignité !

Dans un message honteusement fallacieux publié sur son site internet, une organisation syndicale non signataire du protocole parcours professionnel carrières rémunérations (PPCR), n'hésite pas à mentir pour accabler les organisations qui l'ont discuté puis assumé en le signant !

Force Ouvrière Finances Publiques, puisqu'il s'agit de cette organisation, semble vouloir faire feu de tout bois pour alimenter sa campagne électorale.

Force Ouvrière, comme TOUTES les organisations syndicales représentatives à la Fonction publique, a participé à la construction de PPCR, mais comme certaines autres organisations, a refusé au dernier moment de l'assumer en ne le signant pas.

Or, l'absence des signatures de certaines OS dont FO a retardé de plusieurs mois la mise en application de **cet accord favorable aux agents** comme le montre le tableau ci-dessous :

	Sans PPCR	Avec PPCR
De 2017 à 2020	Agents AAP1	Agent AAP1
	Indice majoré : 462	Indice majoré : 466
	Gain points d'indice : 0€ GIPA : 0€	Gain points d'indice : +224,82€ Brut (2017) GIPA: 0€
A partir de 2021	Indice majoré : 462	Indice majoré : 473

Contact : cftcdgfip@gmail.com

Site internet : www.cftc-dgfip.fr

Syndicat National CFTC Finances Publiques

6 Rue Louise Weiss –Bâtiment Condorcet – Télédoc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 32 72

Indice retenu pour le calcul de la retraite à partir du 02/01/2021	462	473
-------------------------------------------------------------------------------------------	------------	------------

Ainsi, entre 2017 et 2021 le gain financier est estimé à 1518,15 € brut avec PPCR (Estimation avec la valeur du point d'indice 2017)

En prenant l'IM au 31/12/2013 pour l'équivalent d'un AAP1 au dernier échelon soit 430 et l'IM au 31/12/2017 soit 462 (sans PPCR), la GIPA est bien égale à 0€.

Le calcul FO consiste à prendre comme indice de référence au 31/12/2013 l'indice 462 qui n'existait pas à l'époque ! FO a tout faux ! Très bon outil le simulateur GIPA, encore faut-il savoir entrer les bonnes données !

Pourquoi, en septembre 2017, FO a-t-elle fait part de son impatience concernant la signature des décrets et arrêtés de transposition du protocole PPCR en omettant de rappeler qu'elle n'en était pas signataire ?

Certainement à l'époque pour laisser sous entendre aux agents impatients de la transposition qu'elle pouvait s'en attribuer les mérites. (FO titrait " le ministre a enfin retrouvé son stylo")

Le syndicalisme demande un peu de dignité et de respect y compris envers ses homologues.

Visiblement, ces valeurs importent assez peu à certains qui semblent disposés à ne reculer devant rien pour exister, y compris se contredire en comptant sur l'absence de mémoire et même mentir.

La CFTC s'inscrit dans une démarche de dialogue, de construction et de progrès pour tous, dans le respect et dans le pluralisme.

Informé les agents est une responsabilité que la CFTC assume.

Les désinformer, comme le fait cette organisation, ne traduit que du mépris.

Nous vous joignons la calculette GIPA qui vous permettra de calculer vous-même vos droits.

Contact : cftcdgfp@gmail.com
Site internet : www.cftc-dgfp.fr

Syndicat National CFTC Finances Publiques

6 Rue Louise Weiss –Bâtiment Condorcet – Télédéc 322- 75013 Paris - Tél. : 01 44 97 32 72